

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
  - Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
  - La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
  - L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Prothétique :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



## Déclaration de Maladie

N° P19- 066637

ND: 81855

Autres

Maladie

Dentaire

Optique

### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 310 Société :

Actif  Pensionné(e)  Autre :

Nom & Prénom : ZAID LARBI

Date de naissance : 01/01/45

Adresse : 90 My EL MEHDI MONT AROUIT (CNA 001)

Tél. : 06 61 155808 Total des frais engagés : 3500 Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 19/07/2021

Nom et prénom du malade : M<sup>2</sup> ZAID LARBI Age :

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : Vues propteryg + Maladie

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : OUAGA

Le : 06/08/21

Signature de l'adhérent(e) :

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
19/07/2021	C		200.00	Dr MOUMNI OPHTHALMOLOGISTE Chakib Bd. Mohamed V Imm. Attijariwafabank Tél. : 05 36 68 41 00 - OUJDA

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
TOP OPTIQUE MOUMNI Moudi Opticien - Optométriste 16, Bd. Zerktouni - OUJDA	19-07-2021	33000 Dhs

## ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ORL.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			COEFFICIENT DES TRAVAUX
	H 25533412 00000000 35533411	21433552 00000000 11433553	G 00000000 B 00000000	
(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS

Docteur Chakib MOUMNI  
OPHTHALMOLOGISTE  
DIPLÔME D'ETUDES SPECIALES  
DE LA FACULTÉ DE MEDECINE DE NANTES  
MALADIES & CHIRURGIE DES YEUX  
LASER - ANGIOGRAPHIE

بالموعد  
SUR RENDEZ-VOUS

الدكتور شاكيب مومني  
اختصاصي في أمراض وجراحة العيون  
خريج كلية الطب ببنانة  
أشعة الليزر

Le .....

Oujda

lundi 19 juillet 2021

MR ZAID LARBI

LUNETTES : verres progressifs + monture.

ŒIL DROIT : (90° -1,00) +3,00 de près Add : +2,50

ŒIL GAUCHE : (90° -1,00) +3,00 de près Add : +2,50

Dr. MOUMNI Chakib  
OPHTHALMOLOGISTE  
Bd. Mohamed V, Imm. Atijari wafabank  
Tél. : 05 36 68 41 50

OPTIQUE  
MOUMNI Mounaim  
Opticien Optométriste  
16, Bd. Zerkouni - OUJDA  
Tél. : 05 36 68 68 12

زاوية شارع الزرقطوني و شارع محمد الخامس عماره الخامس التجاري وفا بنك - وجدة  
Angle Bd. Zerkouni & Bd. Med V Imm Atijari Wafa Bank 2 è Etage Appt 4 - OUJDA  
Tél. : 05 36 68 41 60 - Fax: 05 36 68 59 48

**MOUMNI Mounaïm**

OPTICIEN

OPTOMETRISTE

Diplômé de l'IORT à BRUXELLES

16, Boulevard Zerkouni

Tél. : 05 36 68 86 12 - OUJDA

Autorisation Ministérielle

N° 2238 du 24 Février 1987

Patente n° : 10100013 - R.C. : 22272

CNSS n° affiliation : 1304485 12.96

I.F. : 10100120 - INPE : 085002707

ICE : 0018300330000036

**OPTOPTIQUE**



**FACTURE / 20**

**N° 000423**

**B**

نظاراتي

أوبتومترست

خريج من مركز العلوم البصرية بيروكسل

16، شارع الزرقطني

الهاتف : 05 36 68 86 12 - وجدة

رخصة وزارة

رقم 2238 - بتاريخ 24-2-87

Oujda, le ..... 10.07.2021

200 LARBT Doit

M.

NOMENCLATURE	DESIGNATION	P.U.	MONTANT
	2 lins progressif	1000,-	2000,-
	1 monture	1300,-	1300,-
<b>TOTAL</b>			<b>3300,-</b>

Arrêté à la somme de .....

TR 025 mm 110 mm  
et OMS

**OPTOPTIQUE**  
MOUMNI Mounaïm  
Opticien - Optométriste  
16 Bd. Zerkouni - OUJDA

Timbre fiscaux  
Signature